



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 10 mars 2006
N° CERTA-2006-ACT-010

Affaire suivie par :
CERTA

BULLETIN D'ACTUALITÉ

Objet : Bulletin d'actualité 2006-10

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-ACT-010>

Gestion du document

Référence	CERTA-2006-ACT-010
Titre	Bulletin d'actualité 2006-10
Date de la première version	10 mars 2006
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

Le bulletin d'actualité est disponible dans son intégralité et au format PDF à l'adresse suivante :

<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-ACT-010.pdf>

Un extrait du bulletin, ne reprenant que les articles de la semaine, se trouve en HTML à l'adresse suivante :

<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-ACT-010/>

1 Activité en cours

1.1 Ports observés

Le tableau 3 et la figure 1 montrent les rejets pour les ports sous surveillance que nous avons constatés sur deux dispositifs de filtrage, entre le 02 et le 09 mars 2006.

2 Nouvelle attaque en hameçonnage ciblant des utilisateurs d'une banque française

Les utilisateurs d'un établissement bancaire français ont été victimes le 07 mars d'une nouvelle tentative d'hameçonnage (phishing). Le courrier électronique frauduleux envoyé massivement aux internautes reprenait la charte graphique de la banque et invoquait des considérations de sécurité pour les inciter à suivre les liens proposés et à entrer leur code d'accès aux services en ligne. La banque a aussitôt émis une alerte sur son site web.

Le CERTA rappelle l'importance de signaler le plus rapidement possible ce type d'attaques afin de limiter le nombre de victimes. Il doit être rappelé aux utilisateurs la réalité de cette menace et la prudence nécessaire dans

l'ouverture des liens insérés dans les messages. Le CERTA recommande la lecture d'un communiqué de la FBF (Fédération Bancaire Française) disponible au lien suivant :

[http://www.fbf.fr/web/internet/content_particuliers.nsf/\(WebPageList\)/49D5DCBE7BA021D9C125701100492858](http://www.fbf.fr/web/internet/content_particuliers.nsf/(WebPageList)/49D5DCBE7BA021D9C125701100492858)

Ces recommandations de bon sens s'appliquent à la plupart des services en ligne.

3 Réflexions sur les concours d'intrusion

Ces dernières semaines ont vu l'apparition de plusieurs concours de piratage de machines, notamment sous système d'exploitation MacOS X. Ces concours attirent toujours l'attention des medias, probablement pour son côté ludique. L'éditeur Symantec a également publié un certain nombre de statistiques sur différents systèmes d'exploitation Linux et sur leur résistance aux attaques.

Le CERTA recommande la plus grande prudence face à ce genre d'allégations, de concours et de « statistiques ».

La conclusion sous-jacente à la lecture de ce type d'articles est « tel système d'exploitation (ou telle version) est plus sécurisé que les autres. Prendre ce système plus sécurisé que les autres dispenserait des actions nécessaires pour assurer la sécurité au quotidien. »

L'expérience tirée par le CERTA des incidents de sécurité montre sans ambiguïté que tous les systèmes d'exploitation ont été l'objet de vulnérabilités exploitées. La sécurité ne se situe pas dans le choix définitif d'un outil en particulier mais dans des pratiques d'administration au quotidien.

Les mesures décrites à la section 6 sont de nature à apporter une meilleure sécurité que le choix des outils qui pourrait être influencé par le résultat d'un concours.

4 Liens utiles

- Mémento sur les virus ;
<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-INF-002/>
- Note d'information sur l'acquisition de correctifs ;
<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2001-INF-004/index.html>
- Note d'information pour sur les systèmes obsolètes ;
<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-INF-003/index.html>
- Note d'information sur les bonnes pratiques concernant l'hébergement mutualisé ;
<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-INF-005/index.html>
- Unix security checklist version 2.0 du 8 octobre 2001 (Publication du CERT australien)
<http://www.auscert.org.au/render.html?it=1935>

5 Rappel des avis et mises à jour émis

Durant la période du 03 mars au 09 mars 2006, le CERTA a émis les avis suivants :

- CERTA-2006-AVI-097 : Vulnérabilité dans SecureCRT et SecureFX
- CERTA-2006-AVI-098 : Vulnérabilité sur BOMArchiver sous MAC
- CERTA-2006-AVI-099 : Multiples vulnérabilités dans Joomla!
- CERTA-2006-AVI-100 : Vulnérabilité dans OpenSSH
- CERTA-2006-AVI-101 : Vulnérabilité dans HP System Management Homepage

Pendant cette même période, les mises à jour suivantes ont été publiées :

- CERTA-2005-AVI-371-002 : Vulnérabilité de Squid
(ajout de la référence au bulletin de sécurité RedHat)
- CERTA-2005-AVI-457-002 : Déni de service sur SpamAssassin
(ajout de la référence au bulletin de sécurité RedHat)
- CERTA-2005-AVI-499-002 : Vulnérabilité dans la bibliothèque libavcodec
(ajout de la référence aux bulletin de sécurité Gentoo 200603-03)

- CERTA-2006-AVI-012-004 : Vulnérabilité dans ClamAV (ajout de la référence au bulletin de sécurité OpenBSD)
- CERTA-2006-AVI-059-001 : Vulnérabilité dans la bibliothèque libpng (ajout de la référence au bulletin de sécurité RedHat)
- CERTA-2006-AVI-067-003 : Vulnérabilité sur OpenSSH (ajout de la référence au bulletin de sécurité RedHat)
- CERTA-2006-AVI-081-001 : Vulnérabilité des bibliothèques libtasn1 et GnuTLS (ajout des références aux bulletins de sécurité Debian)
- CERTA-2006-AVI-083-002 : Vulnérabilité du logiciel ImageMagick (ajout de la référence au bulletin de sécurité Gentoo GLSA-200602-13)
- CERTA-2006-AVI-092-002 : Vulnérabilité de GNU tar (ajout des références aux bulletins de sécurité FreeBSD et Debian)
- CERTA-2006-AVI-095-001 : Multiples vulnérabilités dans Squirrelmail (ajout de la référence au bulletin de sécurité FreeBSD)
- CERTA-2006-AVI-097-001 : Vulnérabilité dans SecureCRT et SecureFX (ajout de la référence CVE CAN-2006-1038)

6 Actions suggérées

6.1 Respecter la politique de sécurité

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) est l'ensemble formalisé dans un document applicable, des directives, procédures, codes de conduite, règles organisationnelles et techniques, ayant pour objectif la protection des systèmes d'information de l'organisme. Elle traduit la reconnaissance officielle de l'importance accordée par la direction générale de l'organisme à la sécurité de ses systèmes d'information. D'une manière générale, elle contient une partie relative aux éléments stratégiques de l'organisme (périmètre, contexte, enjeux, orientations stratégiques en matière de SSI, référentiel réglementaire, échelle de sensibilité, besoins de sécurité, menaces) et une partie relative aux règles de sécurité applicables. Elle constitue donc une traduction concrète de la stratégie de sécurité de l'organisme.

Quoique puisse suggérer ce document, la politique de sécurité en vigueur dans votre service doit primer.

Cette section précise néanmoins quelques mesures générales de nature à vous prémunir contre les agressions décrites dans ce document. En effet, la sécurité des systèmes d'information ne repose pas exclusivement sur des outils, mais aussi sur une organisation et des politiques.

6.2 Concevoir une architecture robuste

A la lumière des enseignements tirés de ce qui a été présenté dans les bulletins d'actualité, il convient de vérifier que les applications mises en œuvre (ou à l'étude) ont une architecture qui résiste aux incidents décrits.

6.3 Appliquer les correctifs de sécurité

Le tableau 2 rappelle les avis du CERTA correspondant aux applications ou codes malveillants relatifs aux ports étudiés dans les sections précédentes.

6.4 Utiliser un pare-feu

L'application des correctifs sur un parc informatique important n'est probablement pas immédiate. Un pare-feu correctement configuré peut retenir certaines attaques informatiques le temps d'appliquer les correctifs. Cependant un pare-feu peut donner une illusion de protection. Cette protection est brisée par la moindre introduction d'un ordinateur nomade dans la partie protégée. On remarque qu'il y a de nombreux paquets rejetés à destination de ports légitimement utilisés par des applications de prise de main à distance. La téléadministration correspond à une demande qui grandit avec la taille du parc à gérer. Les paquets rejetés montrent le risque associé à ce type d'application. Ce risque peut être amoindri par l'usage correct d'un pare-feu.

6.5 Analyser le réseau

De nombreux paquets rejetés étudiés correspondent aux ports ouverts par divers virus/vers/chevaux de Troie. Si votre politique de sécurité autorise le balayage des ports ouverts sur les postes de travail ou les serveurs, il peut s'avérer utile de le faire régulièrement afin de découvrir les machines potentiellement contaminées avant qu'un intrus ne le fasse à votre place.

L'analyse des journaux de votre pare-feu est une source pertinente d'informations pour la sécurité de votre réseau et de vos systèmes. Cela peut vous aider à anticiper des incidents en remarquant par exemple des activités anormales. Le COSSI/CERTA peut vous aider dans ce travail d'analyse.

6.6 Réagir aux incidents de sécurité

Organisez-vous pour réagir aux incidents de sécurité, en particulier, pour assurer une certaine continuité dans les équipes d'administration et de sécurité.

Le CERTA a pour mission de vous aider à répondre aux incidents de sécurité informatique.

Ne traitez pas les dysfonctionnements des machines à la légère. Dans certains incidents dans lesquels le CERTA intervient, les administrateurs des machines font spontanément part de petits dysfonctionnements inexplicables et d'apparence anodine qui s'avèrent, au cours de l'analyse, être liés à un incident majeur de sécurité. N'hésitez pas à prendre contact avec le CERTA si vous constatez de l'activité sur les ports décrits ci-dessus.

6.7 Former et sensibiliser les utilisateurs

La sécurité d'un système d'information doit reposer sur une approche de défense en profondeur. Cela signifie, entre autres choses, que l'utilisateur est partie prenante de la sécurité. Sa vigilance, son niveau de formation et de sensibilisation participent à la sécurité du système. C'est pourquoi il est essentiel de prévoir des séances de formation et de sensibilisation des utilisateurs, acteurs de la sécurité. Pour vous aider dans ces actions, la DCSSI dispose d'un centre de formation :

<http://www.formation.ssi.gouv.fr>

7 Les bulletins d'actualité

L'objectif des *bulletins d'actualité* est de fournir une illustration par l'actualité récente de certaines mesures de sécurité pragmatiques à appliquer. Bien que par nature *a posteriori*, cette illustration a vocation à servir de base pour tirer des enseignements plus généraux à même de protéger contre des incidents futurs.

L'« actualité » est donnée par l'analyse de machines que le CERTA réalise dans le cadre de ses missions. Un fait est jugé d'actualité, s'il est à la fois récent et significatif, c'est à dire recoupé par différentes analyses.

Les *bulletins d'actualité* n'ont pas la prétention de constituer des statistiques fiables de l'activité informatique malveillante, mais ce qui nous semble avoir beaucoup plus d'intérêt, de montrer à partir d'exemples concrets, réels et anonymisés comment découvrir que l'on est ou a été attaqué et comment limiter l'impact de ces attaques.

La qualité des *bulletins d'actualité* sera améliorée grâce à votre participation. Si vous souhaitez participer, prenez contact avec le CERTA en accord avec votre chaîne fonctionnelle de la sécurité des systèmes d'information.

Port	Protocole	Service	Porte dérobée	Référence possible CERTA
21	TCP	FTP	–	CERTA-2004-AVI-066 CERTA-2004-AVI-064 CERTA-2003-AVI-132
22	TCP	SSH	–	CERTA-2003-AVI-152
23	TCP	Telnet	–	CERTA-2003-AVI-209 CERTA-2003-AVI-131
25	TCP	SMTP	–	CERTA-2005-AVI-133
42	TCP	WINS	–	CERTA-2004-AVI-384
80	TCP	HTTP	–	CERTA-2004-AVI-195 CERTA-2004-AVI-239
106	TCP	MailSite Email Server	–	–
111	TCP	Sunrpc-portmapper	–	CERTA-2003-AVI-052
119	TCP	NNTP	–	CERTA-2004-AVI-340

135	TCP	Microsoft RPC	-	CERTA-2003-ALE-002 CERTA-2003-AVI-111 CERTA-2004-AVI-127
137	UDP	NetBios-ns	-	CERTA-2004-AVI-031
139	TCP	NetBios-ssn et samba	-	CERTA-2004-AVI-368 CERTA-2003-AVI-168 CERTA-2004-AVI-126 CERTA-2005-AVI-051 CERTA-2005-AVI-213 CERTA-2005-AVI-302 CERTA-2005-AVI-398
143	TCP	IMAP	-	CERTA-2005-AVI-185
389	TCP	LDAP	-	CERTA-2003-AVI-102 CERTA-2003-AVI-068 CERTA-2003-AVI-041 CERTA-2003-AVI-004 CERTA-2004-AVI-126
443	TCP	HTTPS	-	CERTA-2003-AVI-156 CERTA-2004-AVI-126 CERTA-2004-AVI-247 CERTA-2004-AVI-343
445	TCP	Microsoft-smb	-	CERTA-2004-AVI-053 CERTA-2003-AVI-105 CERTA-2004-AVI-126 CERTA-2005-AVI-051 CERTA-2005-AVI-302
1023	TCP	-	Serveur ftp de Sasser.E	-
1080	TCP	Wingate	MyDoom.F	-
1433	TCP	MS-SQL-Server	-	CERTA-2002-ALE-006
1434	UDP	MS-SQL-Monitor	-	CERTA-2002-AVI-157
2100	TCP	Oracle XDB FTP	-	CERTA-2005-ALE-002
2745	TCP	-	Bagle	-
3127	TCP	-	MyDoom	-
3128	TCP	Squid	MyDoom	CERTA-2004-AVI-062 CERTA-2004-AVI-186 CERTA-2004-AVI-316 CERTA-2004-AVI-348
3306	TCP	MySQL	-	-
3389	TCP	Microsoft RDP	-	CERTA-2002-AVI-213
4899	TCP	Radmin	-	-
5000	TCP	Universal Plug and Play	Bobax, Kibuv	CERTA-2001-AVI-165
5554	TCP	SGI ESP HTTP	Serveur ftp de Sasser	-
6070	TCP	BrightStor ARCserve/Enterprise Backup	-	CERTA-2005-AVI-293
6101	TCP	Veritas Backup Exec	-	CERTA-2005-AVI-024
6112	TCP	Dtspcd	-	CERTA-2002-ALE-001
6129	TCP	Dameware Miniremote	-	CERTA-2003-AVI-214 CERTA-2005-AVI-326
8866	TCP	-	Porte dérobée Bagle.B	-
9898	TCP	-	Porte dérobée Dabber	-
10000	TCP	Webmin, Veritas Backup Exec	-	CERTA-2005-AVI-229 CERTA-2005-AVI-313
10080	TCP	Amanda	MyDoom	-
11768	TCP	-	Netdepix	-
13701	TCP	Veritas NetBackup	-	CERTA-2005-AVI-447
15118	TCP	-	Netdepix	-

TAB. 2: Correctifs correspondant aux ports destination des paquets rejetés

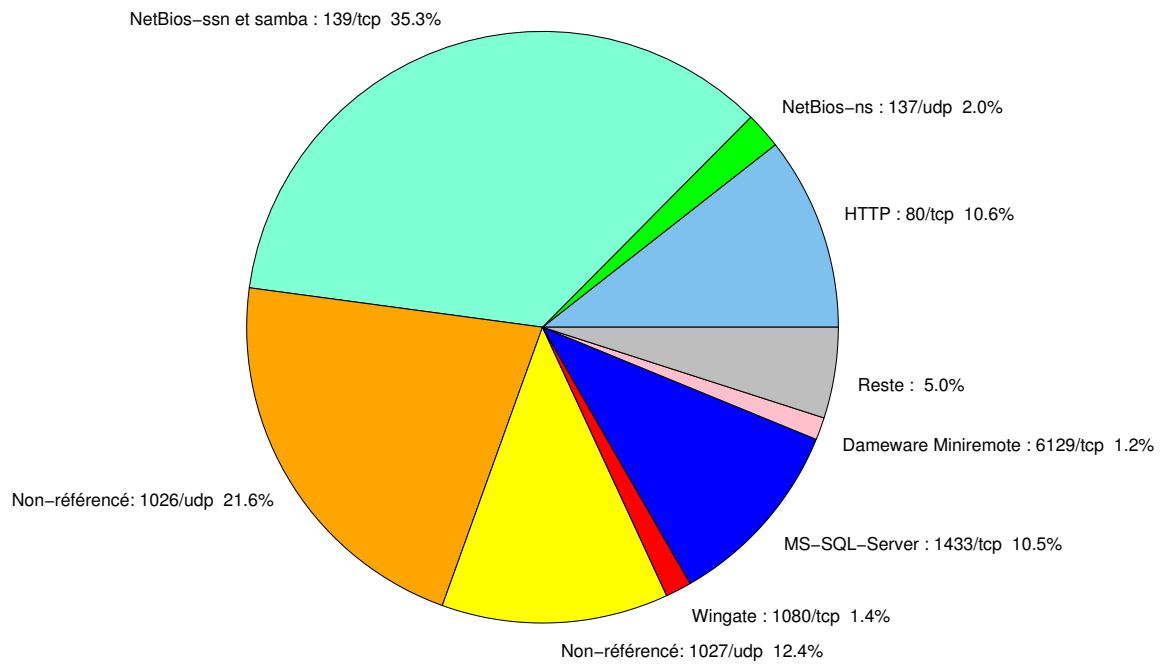


FIG. 1: Répartition relative des ports pour la semaine du 02.03.2006 au 09.03.2006

Liste des tableaux

1	Gestion du document	1
2	Correctifs correspondant aux ports destination des paquets rejetés	6
3	Paquets rejetés	8

Gestion détaillée du document

10 mars 2006 version initiale.

port	pourcentage
139/tcp	35,3
1026/udp	21,62
1027/udp	12,39
80/tcp	10,57
1433/tcp	10,49
137/udp	1,99
1080/tcp	1,42
6129/tcp	1,22
4899/tcp	0,88
3306/tcp	0,5
22/tcp	0,49
10000/tcp	0,34
15118/tcp	0,19
9898/tcp	0,16
443/tcp	0,12
21/tcp	0,11
42/tcp	0,1
5554/tcp	0,09
23/tcp	0,08
3127/tcp	0,07
1023/tcp	0,06
10080/tcp	0,05
106/tcp	0,02
3389/tcp	0,01

TAB. 3: Paquets rejetés